

LES NUMEROS D'URGENCE

N° d'urgence européen: **112**
SAMU, urgences médicales: **15**
Pompiers SDIS: **18**
Police ou gendarmerie: **17**

Défibrillateurs sur la Commune:

- Mairie (Arrêt de Bus)
- Salle des Sports (Equipement fin 2022)

LA MAIRIE

Téléphone: **05 63 55 42 06**
Mail: mairie@florentin-tarn.email
Site Internet: www.florentin-tarn.fr

AUTRES CONTACTS

Préfecture du Tarn: **05 63 45 61 61** www.tarn.pref.gouv.fr
Institue des risques majeurs: www.irma-grenoble.com
Météo France: www.meteofrance.com
Vigilance crues: www.vigicrues.gouv.fr
Gonflement retrait des sols: www.georisques.gouv.fr
Risques majeurs dans le Tarn:
<http://www.tarn.gouv.fr/risques-majeurs-et-informations-des-acquereurs-et-r283.html>

ABONNEMENT A LA LETTRE D'INFORMATION COMMUNALE et PANNEAUPOCKET

Pour être informé en temps réel, recevoir les alertes, une **information régulière** et la **diffuser** dans le réseau de voisinage, **participer** bénévolement à l'organisation des **moyens communaux** en cas de besoin **abonnez-vous à:**

- **La lettre d'Information:** Page d'Accueil/colonne de droite sur le site internet communal (adresse ci-dessus)

INSCRIVEZ-VOUS A LA LETTRE D'INFORMATION

<input type="checkbox"/>	E-mail:	<input type="button" value="OK"/>
--------------------------	---------	-----------------------------------

- **PanneauPocket:** Application gratuite à télécharger sur votre téléphone portable via le App Store.

CONSEILS PRATIQUES *(Pour plus d'informations contacter la Mairie ou consulter son site Internet)*

• **Catastrophes naturelles:**

Dès la survenance d'un sinistre, toute personne a la possibilité de demander à la mairie, une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle et doit déclarer les dégâts à son assurance dans les 5 jours qui suivent. Pour être indemnisé au titre des catastrophes naturelles, il faut que:

- Le bien endommagé soit couvert par une assurance
- L'état de catastrophe naturelle soit reconnu par un arrêté interministériel.

• **Information acquéreurs et locataires:**

La loi du 30/07/2003 du code de l'environnement oblige à informer l'acheteur ou le locataire de tout bien immobilier, bâti ou non, situé dans une zone couverte par un Plan de Prévention des Risques (PPR) prescrit ou approuvé. => Renseignements en mairie.

• **Nids de frelons asiatiques:**

Le nid de forme sphérique de diamètre 50 cm à 80 cm est en général implanté à 10 ou 15 m du sol. Sa **destruction** doit impérativement être **réalisée par un professionnel privé équipé de protections**. Le recours aux pompiers doit rester exceptionnel. Le **coût de l'intervention** est supporté par le **propriétaire du lieu** où se situe le nid.

• **La canicule:**



- *La température ne descend pas la nuit.*
- *Durée plusieurs jours.*

- Boire beaucoup d'eau (1.5l par jour au moins)/Mouiller souvent sa peau.
- Ne pas consommer d'alcool, manger normalement (soupes, fruits...)
- Ne pas sortir aux heures les plus chaudes/Ne pas faire d'efforts physiques intenses.
- Maintenir l'habitation à l'abri de la chaleur en fermant les volets/Ouvrir en grand la nuit.
- Prendre des nouvelles de l'entourage notamment des personnes fragiles ou isolées (personnes âgées en priorité)
- Pour les personnes fragiles, passer quelques heures dans un endroit frais ou climatisé/Appeler le 15 si une personne est victime de malaise.

• **Pandémie:**

- **Suivre et respecter les consignes de sécurité** communiquées par les autorités (Préfecture, Mairie,...)
- **Appliquer les bons gestes** (Limiter les contacts, porter un masque chirurgical, se laver régulièrement les mains, ...)
- **Respecter** le confinement, Port du masque, Vaccination (suivant les consignes des autorités)

• **Distribution de Pastilles saturées d'iode stable:**

En cas d'accident nucléaire majeur, **ayez les bons réflexes (conseils au dos de ce feuillet)**. Une **distribution de pastilles saturées d'iode stable déclenchée par la Préfecture** pourra être organisée sur la commune. Soyez à l'écoute des consignes et des alertes diffusées localement par la Mairie (mail, PanneauPocket, SmS, diffusion par mégaphone, ...)

**DOCUMENT A
CONSERVER**

Edition 2022

COMMUNE DE FLORENTIN



Document d'Information Communal sur les RISques Majeurs (DICRIM)

Le mot du maire

La sécurité des habitants de Florentin fait partie intégrante des préoccupations de l'Equipe Municipale.

*Le présent document est destiné à vous informer sur les **consignes de sécurité** à adopter pour faire face aux risques majeurs identifiés sur notre commune. Quelques **informations pratiques** vous sont aussi délivrées.*

***Je vous demande de consulter attentivement cette plaquette et de la conserver précieusement.** En complément de ce travail d'information, les élus communaux ont élaboré et mis à jour le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) dont l'objectif consiste en l'organisation des moyens communaux pour gérer les risques majeurs identifiés. Ce document est consultable sur le site Internet de la Commune:*

www.florentin-tarn.fr

En matière de sécurité les principaux enjeux portent sur la diffusion rapide des informations d'alerte, la qualité de l'organisation des moyens et la solidarité dans les réseaux de voisinage.

*C'est pourquoi je vous demande, si ce n'est pas déjà fait, de vous abonner à **La Lettre d'Information** et à **Panneau Pocket** que nous utilisons pour diffuser les alertes (Informations en Mairie ou sur le site Internet de la Commune)*

En espérant ne jamais avoir à mettre en œuvre ces précautions de sécurité, avec mes salutations les plus cordiales.

Jean-Marc DUBOE

Le risque majeur est un phénomène caractérisé par sa **faible fréquence** et des **conséquences qui peuvent être très graves**. Sur notre commune, les risques identifiés par la Préfecture concernent: l'inondation (quelques maisons construites près de la Saudronne), les mouvements de terrain (gonflement et retrait des argiles), ainsi que des risques plus spécifiques consécutifs aux Tempêtes, au Transport de Matières Dangereuses (TMD) sur routes & autoroutes, Pandémie et en cas de vents dominants défavorables un risque potentiellement nucléaire du fait de notre proximité avec le CNPE de Golfech (90 km).

AVANT

Prévoir:

- une radio portable équipée de piles.
- une lampe de poche (piles à vérifier)
- une réserve d'eau potable.
- En cas de pré-alerte pour une éventuelle évacuation, prévoir un sac d'affaires de 1^{ère} nécessité (médicaments, papiers d'identité et importants, vêtements chauds, argent...)
- S'informer en mairie des mesures de sauvegarde prévues dans le Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

PENDANT

Se conformer immédiatement aux consignes reçues: **EVACUER** ou se **CONFINER** en fonction de la nature du risque (cf: consignes spécifiques ci-contre)





Écoutez la radio pour connaître les consignes à suivre (100% sur 89.9)

Les enfants sont pris en charge par leurs enseignants. Ne pas aller les chercher à l'école.

Libérez les lignes pour les secours, Evitez d'utiliser les téléphones

APRES

- Ecouter la radio les consignes et conseils diffusés.
- Evaluer les dégâts et s'éloigner des zones dangereuses.
- Se mettre suivant les besoins, à la disposition des secours.

CONSIGNES SPECIFIQUES

En cas d'Evacuation:

- Couper les réseaux (gaz, électricité, eau)
- Sortir du logement après avoir pris un sac d'affaires de première nécessité.
- Se rendre au point de regroupement défini par les autorités ou annoncé lors des consignes d'évacuation.
- Dans tous les cas, se conformer aux consignes reçues

En cas de Confinement appliquer les consignes reçues sinon:

- Se mettre à l'abri dans le bâtiment le plus proche.
- Fermer et calfeutrer portes et fenêtre.
- Arrêter les systèmes de ventilation (VMC) et de climatisation.
- Boucher toutes les prises d'air extérieures avec chiffons ou linges humides.



Inondations et crues

Ce risque est très limité sur notre commune. La Saudronne est susceptible de sortir de son lit. Une carte des crues est disponible en mairie.

- Ne jamais s'engager sur une route inondée.
- Respecter les déviations mises en place.
- Fermer les ouvertures et couper le gaz et l'électricité.
- Evacuer sur préconisation des autorités ou des secours.
- Se réfugier sur un point haut (Etage, colline...)



Nuage Toxique ou Nucléaire

Transport de Matières Dangereuses

Risque d'explosion, d'incendie, de dispersion dans l'air, dans l'eau, dans le sol de matières dangereuses ou contaminantes. Ce risque existe sur notre commune comme sur l'ensemble du territoire.



En cas de catastrophe majeure: se conformer aux consignes données par les autorités: **confinement** ou **évacuation (Voir ci-dessus)**

Vous êtes témoin d'un accident de transport de matières dangereuses:

- Ne pas fumer, pas de flamme ni d'étincelle, ne pas toucher les produits qui s'écoulent, respirer au travers d'un linge humide en cas d'émanations.
- Signaler le sinistre (balisage), donner l'alerte (18 ou 112) et indiquer le lieu, la présence de victimes et, si possible, les n° de code matière et dangerosité inscrit sur le camion.

83
1715

L'ALERTE sur la Commune: En cas d'incident majeur l'alerte est donnée par:

- Les cloches de l'église,
- Diffusion de messages par mégaphone,
- En porte à porte, téléphone, tracts/consignes.
- PanneauPocket ou Lettre d'Information



Mouvements de terrain et gonflement des argiles

A Florentin les risques de glissement de terrain sont très limités. Certains points très localisés sont à surveiller. Florentin se trouve dans une zone de mouvements de terrains liés aux gonflement-retrait des argiles. L'état de catastrophe naturelle a été déclaré (1989, 1991, 2003, 2011 et 2017).

- Glissements de terrain chute de blocs:
- Se conformer aux consignes données par les autorités.
 - Respecter les déviations mises en place.
 - Ne pas s'engager sur le tronçon de route signalé dangereux.
 - Se mettre si possible à l'abri dans un local non endommagé.
 - Fuir latéralement/S'éloigner du point d'effondrement.

Mouvement de terrain lié au gonflement-retrait des argiles:

- Consulter la cartographie des zones à risque sur le site: www.georisques.gouv.fr
- Informations disponibles en mairie (PPR&PLU)
- En cas de construction, prévoir une étude de sol et l'application de procédés techniques adaptés (Ex: micro pieux sous les fondations)



Les risques météorologiques

Suite à la tempête de 1999, la sécurité Civile et Météo-France ont défini une procédure d'alerte météorologique relayé par tous les médias. Selon le phénomène attendu, Météo-France tient à jour une carte des zones concernées par une alerte orange ou rouge, la description des évènements possibles et une fiche conseils.

<http://vigilance.meteofrance.com/>

- Tempêtes et vents violents, dès l'alerte donnée:**
- Prendre contact avec les voisins et transmettre l'information auprès des personnes les plus fragiles (Personnes âgées, handicapées, personnes isolées...)
 - Sécuriser les biens (véhicules, mobilier extérieur, ...)
 - Limiter les déplacements et rester à l'abri chez soi ou en lieu sûr.
 - Ne pas s'abriter en forêt ou sous un arbre.
 - Ne pas intervenir sur une toiture.
 - Ne pas toucher les fils électriques tombés au sol. Les coupures d'électricité peuvent durer. Anticiper et prenez vos précautions.
 - Dites à vos proches votre destination et itinéraire si vous devez vous déplacer.

Orages, grêle, trombes et tornades, outre les consignes ci-dessus:

- Ne pas utiliser de téléphone filaire ni d'appareils électriques.
- Débrancher les antennes de télévision, la box internet et les appareils électriques en général. (Couper au disjoncteur ne suffit pas).

